

## Procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive de l'Association SwissMoves

Date et heure : 09.03.2022 – 17:15  
Lieu : EIFR-BLUEFACTORY-ROSAS-36C + Teams  
Membres fondateurs présents : Amini Amin, Andres Laura, Berns Wolfgang, Bourquin Vincent, Caon Maurizio, Fénart Marc-Antoine, Probst Thomas, Python Gabriel, Scherwey Roland, Silva Eric  
Membres fondateurs excusés : Nahon Oliver  
Invités : -  
Présidence de séance : Marc-Antoine Fénart  
Auteur-trice du procès-verbal : Eric Silva

### Ordre du jour

- I. Aspects formels
- II. Décision de constitution
- III. Adoption des statuts
- IV. Comité de pilotage
- V. Organe de révision
- VI. Adoption des cotisations
- VII. Ratification des statuts
- VIII. Divers

### I. Aspects formels

- <sup>1</sup> Les personnes (physiques et morales de droit privé ou de droit public) suivantes sont acceptées comme membres fondateurs de l'Association :
  - a. Amini Amin
  - b. Andres Laura
  - c. Berns Wolfgang
  - d. Bourquin Vincent
  - e. Caon Maurizio
  - f. Fénart Marc-Antoine
  - g. Nahon Oliver
  - h. Probst Thomas
  - i. Python Gabriel
  - j. Scherwey Roland
  - k. Silva Eric
- <sup>2</sup> Les personnes suivantes sont élues :
  - a. Le président de l'Assemblée générale constitutive : Marc-Antoine Fénart
  - b. Le rédacteur du procès-verbal : Eric Silva

## II. Décision de constitution

- 1 L'Assemblée décide de créer une Association conformément aux art. 60 ss. du Code civil suisse (« CC »), sous la dénomination de « SwissMoves » et dont le siège est en Ville de Fribourg.

## III. Adoption des statuts

- 1 L'Assemblée approuve les présents statuts et les adopte. La signature des statuts sera effectuée au point « Ratification des statuts » de l'ordre du jour.

## IV. Comité de pilotage

- 1 Les personnes suivantes sont proposées par l'Assemblée ou se proposent pour une élection au sein du Comité de pilotage (3 à 7 membres) :
  - a. Gabriel Python *accepte la proposition*
  - b. Marc-Antoine Fénart *accepte la proposition*
  - c. Roland Scherwey *accepte la proposition*
  - d. Eric Silva *accepte la proposition*
  - e. Thomas Probst *accepte la proposition*
  - f. -
  - g. -
- 2 Conformément à l'art. 10 al. 2 des statuts, les personnes suivantes sont élues au sein du Comité de pilotage par l'Assemblée :
  - a. Gabriel Python
  - b. Marc-Antoine Fénart
  - c. Roland Scherwey
  - d. Eric Silva
  - e. Thomas Probst
- 3 Les personnes suivantes, élues au sein du Comité de pilotage, sont proposées ou se proposent au poste de Président :
  - a. Marc-Antoine Fénart
- 4 Conformément à l'art. 10 al. 2 des statuts, le Président est désigné par l'Assemblée. En conséquence, l'Assemblée élit comme Président :

Marc-Antoine Fénart
- 5 Les personnes suivantes, élues au sein du Comité de pilotage, sont proposées ou se proposent au poste de Vice-Président :
  - a. Roland Scherwey
- 6 Conformément à l'art. 10 al. 2 des statuts, le Vice-Président est désigné par l'Assemblée. En conséquence, l'Assemblée élit comme Vice-Président :

Roland Scherwey
- 7 Conformément à l'art. 13 al. 1 des statuts, le Comité de pilotage s'organise de lui-même. Les décisions suivantes sont prises :
  - a. Accède au poste de trésorier : Eric Silva

- b. Personnes habilitées à signer (2 membres du Comité de pilotage, selon art. 20 des statuts) :
  - i. Marc-Antoine Fénart
  - ii. Eric Silva
  - iii. Roland Scherwey

## V. Organe de révision

- 1 Conformément à l'art. 15 al. 1 des statuts, l'Assemblée élit comme vérificateurs des comptes les personnes suivantes :
  - a. Amin Amini
  - b. Maurizio Caon

## VI. Cotisations

- 1 Le Comité de pilotage propose le principe de financement des membres actifs suivant :  
CHF 100.- (Cent) par membre actif
- 2 Conformément à l'art. 19 des statuts, l'Assemblée accepte le principe de financement proposé.

## VII. Divers

1. Proposition de modification de l'article 20 :

### **Article 20 Délégation de représentation de l'Association**

L'Association est valablement représentée et engagée par la signature du Président ou, en son absence, du Vice-Président et d'un deuxième membre du Comité de pilotage qui est habilité à signer. En cas de besoin, ces deux membres peuvent désigner un représentant par l'octroi d'une procuration pour traiter une tâche spécifique.

Proposition acceptée

## VIII. Ratification des statuts

- 1 Les statuts ayant été acceptés au point III de l'ordre du jour, le Président du Comité de pilotage les ratifie par sa signature.

Le Président de l'Assemblée générale constitutive clôture celle-ci à 18h15. Dès à présent, l'Association est constituée en tant que personne morale et est en mesure d'agir.

Lieu, date

Fribourg, le 09.03.2022

Rédacteur du procès-verbal de l'Assemblée générale constitutive

DocuSigned by:  
  
ODDA148F4FEB46B...

---

Président de l'Assemblée générale constitutive

DocuSigned by:  
  
CDB6D5012818431...

---